



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission pour l'indemnisation des victimes
de spoliations intervenues du fait des législations
antisémites en vigueur pendant l'Occupation

Vingt ans de réparation des spoliations antisémites pendant l'Occupation : entre indemnisation et restitution

Colloque organisé par
la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues
du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS)
le 15 novembre 2019 à Paris

Les défis de la recherche de provenance : intervention de Sébastien Chauffour lors du colloque organisé le 15 novembre 2019 à Paris par la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation

(seul le prononcé fait foi)¹

En guise d'introduction à cette session sur les défis de la recherche de provenance, je voudrais commencer par évoquer une coopération franco-allemande assez méconnue. Une coopération qui s'est mise en place à la suite de la chute du Mur de Berlin, dont on fête justement le trentième anniversaire.

À partir de mars 1992, un groupe de travail franco-allemand s'est constitué, chargé de traiter les contentieux nés de la guerre en matière de biens culturels². Ce groupe se réunissait une à deux fois par an jusqu'en juillet 1997. Les discussions se concentraient sur les collections publiques, et notamment les objets militaires. On remontait très loin dans l'histoire des vols franco-allemands, jusqu'aux guerres de Louis XIV, pour récupérer dans les deux camps armes, drapeaux, canons. La dimension diplomatique et militaire de ce groupe était très marquée, c'est toutefois dans ce cadre qu'a été soulevée la question du retour en France de vingt-huit peintures impressionnistes découvertes vingt ans plus tôt en République démocratique allemande. A la question de savoir à qui appartenaient ces peintures, les experts des musées avaient répondu qu'elles ne faisaient pas partie des collections publiques. A la question de savoir s'il était opportun de les exposer, les mêmes experts avaient répondu que leur qualité muséale ne le justifiait pas. Après quelques négociations, les vingt-huit tableaux furent remis à la France lors d'une cérémonie présidée par le chancelier Helmut Kohl et le président François Mitterrand. Exposés à Paris, six d'entre eux furent restitués à leurs propriétaires légitimes. Les autres œuvres furent inscrites sur l'inventaire « MNR ». L'idée d'une enquête sur la provenance de ces œuvres n'était pas envisagée, une démarche proactive de restitution encore moins.

Que de chemin parcouru dans le domaine de la recherche de provenance depuis ces temps préhistoriques ! Ce qui, autrefois, était étranger aux grands conservateurs des musées, ce qu'ils considéraient avec circonspection, est aujourd'hui une expertise en passe de se constituer en discipline universitaire. À cet égard, il est plus qu'évident que l'Allemagne a plusieurs longueurs d'avance sur les autres pays européens, et sur la France en particulier. Pour évoquer les défis actuels de la recherche de provenance, j'articulerai mon propos en trois temps : la question de l'accès aux sources, et de leur exploitation (1) ; la mise en réseau

¹ La vidéo de cette intervention est consultable à l'adresse :

<https://www.documentation-administrative.gouv.fr/adm-01859444>

² Archives du ministère des Affaires étrangères, AR/677-679 et 27BIP.

des acteurs, des chercheurs et des commissions (2) ; le partage des connaissances, et la diffusion des résultats des recherches (3).

1. Je voudrais commencer par rappeler l'importance décisive des sources, et plus exactement de l'accès aux sources, dans la recherche des indices de propriété des œuvres.

À l'été 2017, l'exhumation d'une source connue mais plus guère utilisée, l'inventaire³ réalisé par deux conservateurs autrichiens – Ludwig von Baldass (1887-1963) et Richard Ernst (1885-1955) – durant l'été 1940, a permis de conclure des enquêtes qui avaient été entamées des années auparavant. Conséquence directe de ces enquêtes, un tableau du XVI^e siècle, du peintre Matthias Gerung (*La Destruction de Troie et le Jugement de Pâris*, MNR 940) a été restitué au printemps dernier aux ayants droit du collectionneur spolié, et deux grands formats du peintre Joseph Vernet (*Tempête, avec naufrage d'un vaisseau*, MNR 609, et *Mer calme*, MNR 610) seront prochainement restitués à leurs propriétaires légitimes. Certaines archives conservées sur le site des Archives diplomatiques de La Courneuve relatives au marchand Gurlitt mériteraient d'être davantage exploitées. Elles pourraient l'être à l'occasion de l'exposition Gurlitt qui devrait se tenir dans deux ans à Paris.

Les enquêtes sont parfois freinées, non par le fait que les sources n'existent pas, mais parce qu'elles ne sont pas accessibles. Les archives des particuliers sont ainsi une source réellement décisive. Un dessin de Tiepolo (*Un berger*, REC 121) a été restitué en avril 2017 grâce à une annotation de propriété dans le carnet du collectionneur Jules Strauss (1861-1943). Un tableau de Patinier (*La Crucifixion*, MNR 386) a été restitué en février 2018, après que la famille a apporté la photographie du salon où était accroché le tableau. Un tableau du peintre allemand Moritz Oppenheim a été restitué tout récemment par l'intermédiaire de Sotheby's New York après que la propriété de la famille a été démontrée une nouvelle fois par des archives familiales, également une photographie du salon où était accroché le tableau. Dans une enquête évoquée tout à l'heure par Ines Rotermund-Reynard, et relative à un portrait de femme réalisé par le peintre Thomas Couture, on a pu résoudre l'énigme grâce à un petit feuillet de papier sur lequel était annoté une particularité du tableau, signalée par sa propriétaire : un minuscule trou dans la toile.

À quoi tient la recherche, et combien fragiles sont ces sources, si décisives pour résoudre les enquêtes de provenance !

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux sources, plusieurs initiatives sont à souligner. Le programme *German sales* a permis de numériser et de mettre à disposition l'importante collection de catalogues de ventes de la bibliothèque d'Heidelberg⁴. Une initiative du même type existe aussi en France, avec la numérisation des catalogues de ventes de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA)⁵. Aux Archives diplomatiques, où l'on conserve les archives de la récupération artistique – c'est-à-dire les archives des services français chargés de rapatrier et de restituer les œuvres spoliées par les Nazis – nous avons numérisé l'intégralité

³ Inventaire Baldass-Ernst, Archives du ministère des Affaires étrangères, 209SUP/363.

⁴ <http://digi.ub.uni-heidelberg.de/de/sammlungen/artsales.html>

⁵ <https://bibliotheque-numerique.inha.fr/>

de la série « Albums photographiques » qui comprend 20 000 images. Les fiches des biens spoliés qui avaient été utilisées pour publier le *Répertoire des Biens Spoliés* (RBS, 1947-1949)⁶, ont été numérisées pour les peintures et les dessins. Les fiches « Objets d'art » sont en cours de numérisation. Les fiches « Peintures et dessins » ont fait l'objet d'une océrisation, c'est-à-dire d'une reconnaissance optique de caractères. Les données sont versées dans un tableur interrogeable⁷. Un export Excel de cette océrisation sera bientôt disponible sur le site web des Archives diplomatiques, ce qui permettra de mettre à disposition le signalement de 20 000 biens spoliés. Je voudrais enfin mentionner le projet que nous sommes en train de monter, et qui n'attend plus que le financement d'un mécène. Il s'agit de la série la plus importante des archives de la récupération artistique : les dossiers de réclamation. 2 443 dossiers qui contiennent notamment les listes d'objets spoliés envoyées par les victimes, et les décharges de restitution quand l'objet a été restitué à son propriétaire. Le projet consiste à numériser intégralement ces dossiers de réclamation, et à leur faire subir un traitement OCR avec contrôle humain. Cela permettra d'obtenir une indexation des noms propres : noms de collectionneurs, noms de marchands, noms d'artistes. Pour un volume de 90 000 pages, le projet est évalué à 50 000 euros.

2. Ces sources ont vocation à être largement ouvertes et exploitées par les chercheurs de provenance. Le nécessaire partage d'informations que conditionne la recherche de provenance impose aux chercheurs de se réunir en groupes de travail ou en associations. Les années récentes ont vu l'éclosion de nombreux lieux d'échanges et de discussions. En Allemagne, l'*Arbeitskreis Provenienzforschung* regroupe ainsi près de 320 chercheurs de provenance, sans doute davantage que dans tous les autres pays occidentaux réunis. Des réunions régulières permettent d'échanger autour de problématiques de provenance. Une antenne française a été récemment créée. À côté du *Arbeitskreis*, je mentionnerai également, à plus petite échelle, les rencontres « Provenance » de l'association des directeurs de musées d'art américains initiées par Nancy Yeide. La prochaine session de travail se tiendra dans quelques jours à Washington, avec la présence d'une délégation d'experts français. Je citerai également l'association *The International Art Market Studies Association* et le programme PREP (*Provenance Research Exchange Program for Museum Professionals*) qui s'est tenu entre 2017 et 2019, et qui rassemblait des chercheurs américains et allemands. En France, on peut citer le groupe de travail MNR. Créé en 2013 à l'initiative de la ministre de la Culture Aurélie Filippetti, il rassemble des conservateurs de musées, des archivistes et des membres de la CIVS. Ce groupe a permis d'accélérer le rythme des restitutions de MNR. Plus de vingt œuvres ont été restituées depuis. Un groupe de travail similaire s'est constitué en 2018 au ministère de la Culture et au ministère de l'Éducation nationale pour les livres spoliés, à la suite des travaux de Martine Poulain.

Cette logique de réseau, de coopération et de partage des connaissances à l'échelle des experts, vient de trouver un écho à l'échelle institutionnelle. Lors de la réunion des cinq

⁶ <http://www2.culture.gouv.fr/documentation/mnr/MnR-rbs.htm>

⁷ Cote du carton, type d'œuvre, nom de l'artiste, dimensions, lieu de production, date de production, titre de l'œuvre, propriétaire, adresse, date de la réclamation, lieu du vol, date du vol, lieu de découverte, date de découverte, date de restitution.

commissions européennes, le 12 septembre 2017, la commission britannique, le *Spoilation Advisory Panel*, avait pointé la nécessité d'aboutir à des engagements concrets. Vingt-quatre recommandations ont ainsi été formulées. L'une des idées phares, qui avait émergé dès 2012, était de bâtir un vrai réseau des commissions. L'appel a été entendu par la CIVS, qui a proposé aux quatre autres commissions de créer ce réseau, et d'en assurer le secrétariat permanent pour la première année. Ce réseau est officiellement né le 1^{er} janvier 2019. Il s'est nommé le *Network of European Restitution Committees on Nazi-looted Art*, et rassemble les commissions allemande, autrichienne, britannique, néerlandaise et française. La commission autrichienne assurera le secrétariat du groupe en 2020. C'est donc un réseau qui se veut transnational, et dont le but est de partager les informations, et d'échanger sur des procédures qui peuvent être parfois très différentes d'une commission à l'autre. Chaque commission, en effet, a un périmètre d'action et des règles de droit qui lui sont propres, mais toutes poursuivent un but commun : ce qui a été pris par la force doit être restitué, ou indemnisé. Le *Network* a décidé de publier une *newsletter* régulière, dont le premier numéro est paru en mars 2019. Les quatre suivantes publiées jusqu'ici présentent la même structure : un éditorial assuré par le chef d'une des commissions ; une rubrique « Actualités » dans laquelle chaque commission fait état de ses travaux ; une rubrique passionnante sur une étude de cas, c'est-à-dire une enquête résolue ayant abouti à une restitution ; enfin une rubrique consacrée au fonctionnement de chacune des commissions. Parmi les études de cas, à noter celle consacrée au tableau de Constable conservé à la Chaux-de-Fonds, et qui a été restitué à ses propriétaires légitimes, et celle relative à un dessin du peintre autrichien Pettenkofen. On trouvera dans ces *newsletters* des informations à la fois précises pour les professionnels, et accessibles au grand public. Chaque cas de restitution est l'occasion de disposer d'informations nouvelles sur l'histoire des spoliations et des restitutions propres à chaque pays, sur ce que chaque pays a fait des œuvres en déshérence au sortir de la guerre, sur leur stockage, les services publics ou les institutions chargées de de conserver les œuvres, sur le passage en collection privée ou le sort des œuvres dans les musées. Parallèlement, le *Network* vient de publier un guide : le *Guide to the work of the Restitution Committees*. Ce guide reprend le descriptif du fonctionnement des commissions publié dans les *newsletters*, et il est accompagné de deux essais de Matthias Weller et de Charlotte Woodhead consacrés à l'application des Principes de Washington, en faveur de solutions « justes et équitables ». S'il est utile de disposer d'un guide sur le fonctionnement des cinq commissions, une nouvelle tâche pour le *Network* pourrait être de publier les cas de restitutions abordés dans les *newsletters* – le Constable de la Chaux-de-Fonds, le dessin de Pettenkofen, le Trésor des Guelfes, les Porcelaines de Meissen – en les enrichissant d'autres exemples aussi bien choisis. On aurait là, traduit dans chacune des langues nationales, un excellent manuel de recherche de provenance, qui pourrait même faire l'objet de publications annuelles.

3. Il n'est pas nécessairement aisé de rendre compte des enquêtes de provenance. Elles ne se prêtent pas toujours à un exercice de rédaction académique. C'est pourtant bien un des défis majeurs de la recherche de provenance que de diffuser le savoir en dehors du cercle restreint des experts qui ont travaillé sur un cas donné. Rendre compte de ces recherches, ce n'est pas tout à fait faire de l'histoire, ni faire du droit. C'est un exercice spécifique. C'est une chose que de publier un ouvrage historique, académique, sur tel institut ou sur tel rouage de

l'administration nazie, ou bien un article juridique, c'en est une autre que de rendre compte d'une démarche d'investigation ayant abouti à la restitution d'une œuvre.

En ce qui concerne la diffusion des données de la recherche historique ou de la recherche de provenance, l'Allemagne est, là encore, très en avance si l'on en juge par l'abondance et la variété des publications ou des expositions qui ont vu le jour dernièrement. En matière de bases de données, il faut citer en particulier la base Lost Art⁸ et la base de données du *Collecting Point* de Munich⁹, des bases dont la pertinence n'a pas d'équivalent hors d'Allemagne, à l'exception de la base de données du Jeu de Paume¹⁰ développée par Marc Masurovsky. Lost Art mentionne les œuvres assurément spoliées ou disparues. Mais cette base n'est que la partie apparente de recherches de provenance qui restent invisibles, considérables cependant, et portant sur une quantité d'œuvres pour lesquelles les résultats d'enquête ne sont pas publiés. L'abondance de publications allemandes en matière d'histoire du marché de l'art pendant la période nazie, et d'histoire des spoliations et des restitutions, est réellement impressionnante : travaux du *Zentralinstitut* de Munich, du *Deutsches Zentrum Kulturgutverluste*, et d'autres travaux de chercheurs trop nombreux pour tous les citer ici. À cela il convient d'ajouter les expositions qui se sont tenues récemment à Bonn et à Berlin, sur Gurlitt, sur la provenance au Musée Berggruen, sur le banquier Hugo Simon, l'exposition de l'an dernier à la Villa Liebermann consacrée à l'exposition mythique d'art allemand de Londres en 1938, également les expositions qui se sont tenues collectivement dans les musées de Dresde, et j'en oublie.

À son avance en matière de publication, l'Allemagne se signale également par une avance en matière de représentation universitaire. Huit chaires universitaires sur la recherche de provenance ont été créées ces dernières années, à Berlin, à Bonn, à Hambourg, à Lunebourg, à Munich, à Wurtzbourg. Face à cette recherche académique, le déficit de représentation de l'université française est frappant. On peut citer quelques initiatives comme le séminaire de Vincent Lefèvre à l'École du Louvre, ou le séminaire de formation des conservateurs du patrimoine à l'Institut National du Patrimoine. Toutefois, aucun enseignant-chercheur ne travaille sur la provenance, et très peu d'étudiants en font leur sujet de thèse, en dehors de quelques cas isolés. Peu d'enseignements, peu de travaux académiques... la recherche de provenance est mal représentée dans l'université française, elle est également absente des instances de représentation des conservateurs du patrimoine, à l'inverse de ce que l'on observe aux États-Unis par exemple. La question semble être absente des préoccupations des associations professionnelles (*Association des conservateurs des collections publiques de France, Comité français d'histoire de l'art*, etc.) qu'il serait urgent de sensibiliser. Dans ce paysage français moins éclatant que le paysage allemand, je souhaite toutefois souligner quelques réussites :

- les recherches menées au moment de la Mission Mattéoli par les experts et conservateurs de musées, au sein des grands départements du Musée du Louvre, au Musée d'Orsay, au Musée

⁸ <http://www.lostart.de/Webs/DE/LostArt/Index.html>

⁹ https://www.dhm.de/datenbank/ccp/dhm_ccp.php?seite=

¹⁰ <https://www.errproject.org/jeudepaume/>

national d'art moderne, sont souvent à l'origine des restitutions actuelles. Ainsi, le catalogue des peintures MNR a été publié en 2004. Une base de données avait été créée dès le milieu des années 1990, la base MNR Rose Valland¹¹ est l'héritière de ces travaux. La précision des cotes d'archives mentionnées dans cette base est particulièrement précieuse pour qui travaille sur les MNR. L'étape suivante serait de parvenir au standard des musées américains dont les sites web diffusent aisément les informations de provenance des œuvres grâce à la rubrique de recherche *Search the Collection*, ce que ne fait guère en France que le musée d'Orsay. Mais ceci nécessiterait au préalable la numérisation et la mise en ligne des collections des musées français ;

- autre réussite : le programme franco-allemand RAMA¹², conduit par l'INHA et la *Technische Universität* de Berlin, sera publié en ligne sur Agorha, la base de données en ligne de l'INHA. Ce répertoire s'appuie sur un important dépouillement des archives conservées, entre autres, aux Archives Nationales, aux Archives de Paris, et aux Archives diplomatiques ;

- il convient enfin de signaler le séminaire « Patrimoine spolié pendant la période du nazisme (1933-1945) » animé à l'INHA et à l'Institut National du Patrimoine par Ines Rotermund-Reynard, et dont les captations sont visibles sur la chaîne Youtube de l'INHA¹³.

Je voudrais, pour conclure, indiquer que les réponses aux défis de la recherche de provenance doivent prendre en compte d'autres éléments décisifs qui sont parfois autant de freins à l'exploitation des données : le manque d'interopérabilité des bases de données existantes, l'insuffisante homogénéisation du vocabulaire des descriptions et des répertoires d'autorité. À côté de ces obstacles techniques ou scientifiques, des obstacles juridiques apparaissent, tenant notamment à la protection et à la diffusion restreinte des données en ligne. De vastes chantiers auxquels seront confrontés les chercheurs de provenance pour les années à venir.

¹¹ <http://www2.culture.gouv.fr/documentation/mnr/pres.htm>

¹² Répertoire des Acteurs du Marché de l'Art en France sous l'Occupation. Carnet de recherches RAMA sur : <https://ramainha.hypotheses.org/>

¹³ <https://www.youtube.com/channel/UCvWtEiy6IYIJLQhIWlohhkQ>